

Le lundi 15 décembre 2008, le quinze décembre deux mille huit, à vingt heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de Formation de la Mairie de Bazancourt, sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO,

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de :

Madame Catherine CANTON, excusée, suppléée par Mademoiselle Elisabeth BAUDESSON,
Monsieur Laurent MARECHEAU, excusé, suppléé par Monsieur Alain DETIENNE,
Monsieur James COQUART, excusé, suppléé par M. Jean - Luc JORE,
Monsieur Bernard GASSMANN, excusé, suppléé par Monsieur Gérard PARGNY,
Monsieur Jean - Claude VAILLANT, excusé, suppléé par Madame Nathalie SCOTTO D'ANIELO,
Monsieur Alain BOURDAIRE, excusé qui a donné pouvoir à Monsieur Yannick KERHARO,
Monsieur Yannick HAVY, excusé qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane DORUCH,
Monsieur Claude VIGNON, excusé,
Messieurs André BLANCHARD et Laurent DAUPHINOT, absents.

Madame Nathalie SCOTTO D'ANIELO est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

N° 513
Demande de création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD)
sur le secteur Sohettes / Val des Bois
(26 pour)

Le Conseil Communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe modifiés par arrêté préfectoral du 6 novembre 2008 portant sur l'article 2.1.4 :

"Création et gestion de zones d'aménagement différé "ZAD" et exercice du droit de préemption dans le périmètre desdites ZAD sur les secteurs déclarés d'intérêt communautaire définis comme suit :

Les zones existantes ou à créer relevant des procédures opérationnelles d'aménagement situées de part et d'autre de l'axe A34 / RN51 et entre les RD20 au Nord, RD20a au Sud et limitées au chemin de Lavannes à l'Est sis sur le territoire de la Commune de Warmeriville."
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.212-1 à L.212-5, L.221-1 et R.212-1 à R.212-5,
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T) de la Région Rémoise approuvé le 3 décembre 2007,
- Vu le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune d'Isles sur Suipe révisé en date du 8 décembre 2005, modifié le 9 novembre 2006,
- Vu le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la commune de Warmeriville approuvé le 31 juillet 1986 et modifié le 1^{er} mars 2001,
- Vu l'étude de faisabilité réalisée par le Cabinet EGIS en vue de la création d'un parc d'activités sur le secteur Sohettes / Val des Bois

- Vu le rapport présenté au Conseil Communautaire et le plan annexé,

Considérant que le projet de création du futur parc d'activités du Val des Bois accompagnant le pôle de compétitivité est retenu par le S.Co.T du pays rémois lequel a prévu spécifiquement le développement de l'urbanisation en appui des bourgs de Isles sur Suipe et de Warmeriville,

Considérant que la mise en œuvre du projet nécessite la constitution de réserves foncières localisées et dimensionnées en adéquation avec la pression foncière qui s'exerce sur le secteur rémois,

Ayant entendu cet exposé,

DECIDE, à l'unanimité,

DE DONNER un avis favorable à la création de la Z.A.D.

DE DEMANDER à l'Etat représenté par le Préfet de la Marne de créer une Zone d'Aménagement Différé communautaire délimitée au rapport ci - joint et de désigner la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe comme titulaire du droit de préemption.

Ce droit de préemption se substituera au Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) instauré sur les zones NA concernées.

D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 514
Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est.
Résultat du concours d'architectes.
(26 pour)

Monsieur Patrice MOUSEL, Vice - Président en charge de la commission "Patrimoine", présente à l'assemblée le compte rendu du procès verbal établi le 25 novembre 2008 par le jury de concours et joint à la présente délibération.

Celui-ci a été présenté en commission le 11 décembre 2008.

Les conclusions du document annexé à la présente délibération font ressortir une proposition tendant à déclarer le concours sans suite.

Monsieur le Président en qualité de personne responsable du marché (PRM) propose de suivre l'avis du jury de concours et de déclarer le concours sans suite.

Concernant l'indemnisation des candidats, il propose de confirmer la position du jury de concours à savoir : Ne pas rétribuer les candidats M 468 et S 851 ayant déposé des projets non conformes et rétribuer les deux autres candidats ayant déposé les projets B 052 et D 287.

Ces dispositions sont prévues au règlement de concours à l'article 6.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de déclarer le concours sans suite et d'indemniser les candidats conformément à l'avis du jury et conformément au règlement de concours.

Monsieur le Président indique d'autre part qu'une réflexion est menée sur la mise en place d'un Bail Emphytéotique Administratif (B.E.A.) pour cette opération.

La procédure est décrite et commentée à l'assemblée.

Une étude est actuellement menée pour mieux mesurer les avantages et les inconvénients d'une telle démarche.

Le Président propose de différer un second concours d'architectes dans l'attente d'une meilleure visibilité du comparatif entre un B.E.A. et une procédure classique. (recrutement pour la maîtrise d'œuvre et autres partenaires).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

VALIDE cette démarche et

AUTORISE le Président à poursuivre l'exploration du B.E.A. afin de choisir au plus tard en janvier / février 2009 le mode opératoire approprié.

N° 515

Projet de statuts.

**Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de la Région Urbaine de Reims.
(26 pour)**

Vu l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2005 portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation de la Région Urbaine de Reims,

Vu la délibération n° 2008/12 prise par le comité syndical du S.I.E.P.R.U.R. en date du 12 juillet 2008,

Vu la délibération n° 2008/16 prise par le comité syndical du S.I.E.P.R.U.R. en date du 11 octobre 2008 et portant modification des statuts syndicaux,

Considérant le projet de nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de la Région Urbaine de Reims,

Vu la délibération n° 502 prise par le conseil communautaire en date du 6 octobre 2008,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE d'annuler la délibération n° 502 prise par le conseil communautaire en date du 6 octobre 2008.

D'APPROUVER le projet de nouveaux statuts rectifié du S.I.E.P.R.U.R. tels que présentés dans la délibération n° 2008/16

N° 516
Acquisitions foncières
Parcelles ZB 31 – Commune de Warmeriville
(26 pour)

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la Communauté de Communes à l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée ZB 31 lieudit "La Fosse Pichet" pour une contenance de 3ha 61a 03ca sur Warmeriville appartenant à :

- Monsieur René DETOUCHE (usufruitier),
 - Madame Emilienne DETOUCHE née BARRE (usufruitier)
 - Madame Jocelyne ALEXIS née DETOUCHE (nu-proprétaire)
- et située sur les emprises de l'extension de la zone d'activités.

Ce parcellaire constitue une partie de la 4^{ème} tranche de viabilisation de ce secteur à vocation économique située le long du RD20.

Ces terres à usage agricole sont actuellement louées depuis le 10 octobre 1981 par bail à long terme à Monsieur Jean - Pierre DETOUCHE.

L'estimation des DOMAINES fait apparaître un prix global de 144 412 € (y compris l'indemnisation de l'exploitant).

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la dite parcelle sur la base du prix estimé par les DOMAINES aux conditions suivantes :

- prix principal au propriétaire	117 608,19 €
- indemnités de l'exploitant	<u>26 803,81 €</u>

PRIX TOTAL **144 412,00 €**

AUTORISE le Président à intervenir pour signer l'ensemble des pièces liées à ce dossier (promesse de vente, accord d'indemnisation, acte de vente, etc...)

La dépense sera inscrite au budget Annexe Zone d'activités du VAL DES BOIS » à l'article 6015.

N° 517
Compte rendu de la commission extrascolaire
(26 pour)

M. Franck GUREGHIAN, Vice - Président en charge de la Commission "Extrascolaire" fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 4 décembre 2008.

A cette occasion, les différents directeurs de sites ont été présentés à la commission.

Ensuite, le bilan des activités Eté et Toussaint 2008 a été présenté.

Puis, un état sur le fonctionnement des deux crèches "Les P'tits Boultts" et "Graines de Malice" a été présenté à la commission.

Enfin, le programme 2009 a été étudié et présenté dans le livret d'animation.

Concernant les tarifications, la commission propose de majorer de 3% les participations parentales pour 2009 et d'ajuster les participations de certains séjours pour tenir compte de l'évolution des prix (hébergement, transport, alimentation) et des charges de personnels.

Le projet de livret est distribué à l'assemblée.

M. GUREGHIAN rappelle que la commission réétudiera dès le début 2009 ce document afin de pouvoir réfléchir sur la programmation 2010 beaucoup plus tôt qu'actuellement afin de s'appropriier les choix politiques et financiers à mettre en œuvre.

Il indique que plusieurs délibérations sont proposées au vote du conseil communautaire :

- la validation du livret 2009,
- l'achat d'un lave linge / sèche linge pour la crèche de Boult sur Suipe avec un co - financement de la Caisse d'Allocations Familiales,
- la mise en place du Contrat Enfance Jeunesse avec la Mutualité Sociale Agricole,
- la rémunération des personnels contractuels.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations

APPROUVE la démarche engagée par la commission pour la programmation 2010

VALIDE les propositions d'activités et les tarifs 2009 tels que présentés dans le livret d'animation ci - annexé.

N° 518

**Rémunération des personnels éducatifs et d'encadrement des activités
périscolaires/extrascolaires.**

**(centres de loisirs, centres de vacances, mercredis, actions adolescents), non titulaires à temps
non complet à compter du 1^{er} janvier 2009.**

(26 pour)

Considérant qu'il convient de rémunérer les personnels éducatifs et d'encadrement des activités périscolaires et extrascolaires (centres de loisirs, centres de vacances, mercredis, actions en faveur des adolescents) non titulaires conformément à la réglementation en vigueur.

Il est donc proposé les éléments de rémunérations suivants :

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Pour les agents non titulaires

Tarif horaire unique assis sur l'indice brut 281 majoré 290 majoré de 10 % de congés payés (ou indice minimum légal de rémunération de la Fonction Publique Territoriale).

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Pour les agents non titulaires

Statuts	Indices	Proposition Pour 6 h de travail par jour	Valeur indicative actuelle
Contrat d'engagement éducatif	Brut : 281 Majoré : 290	(Valeur horaire de l'indice majoré 290 x 2,20)	19,23 €
Non diplômé	Brut : 281 Majoré : 290	(valeur horaire de l'indice majoré 290 x 6)	52,44 €
Stagiaire BAFA	Brut : 305 Majoré : 296	(valeur horaire de l'indice majoré 296 x 6)	53,52 €
Titulaire BAFA	Brut : 314 Majoré : 303	(valeur horaire de l'indice majoré 303 x 6)	54,78 €
Spécialisé BAFA ou Assistant sanitaire	Brut : 324 Majoré : 309	(valeur horaire de l'indice majoré 309 x 6)	55,86 €
Directeurs et directeurs adjoints (non BAFD)	Brut : 347 Majoré : 325	(valeur horaire de l'indice majoré 325 x 6)	58,80 €
Directeurs et directeurs adjoints (BAFD)	Brut : 364 Majoré : 338	(valeur horaire de l'indice majoré 338 x 6)	61,14 €

A cette rémunération s'ajouteront 10% pour congés payés.

Pour l'encadrement à la demi-journée, la rémunération sera divisée par 2.

GARDERIES EXTRASCOLAIRES

Pour les agents non titulaires à temps non complet

Par heure de garderie du matin et/ou du midi (restauration scolaire) et/ou du soir	Indice : Brut : 281 Majoré : 290	Valeur horaire de l'indice majoré 290	8,74 €
--	--	---------------------------------------	--------

A cette rémunération s'ajouteront 10% pour congés payés.

SUPPLEMENT MINI CAMPS + SEJOURS

Pour les agents non titulaires à temps non complets

Par nuitée travaillée	Indice : Brut : 281 Majoré : 290	Valeur horaire de l'indice majoré 290 x 1,27	11,10 €
-----------------------	--	--	---------

A cette rémunération s'ajouteront 10% pour congés payés.

Aucun agent ne pourra recevoir une rémunération inférieure à l'indice minimum légal défini pour la Fonction Publique Territoriale.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2009 de cette nouvelle grille de rémunération pour les dits personnels.

N° 519
Acquisitions de matériels techniques pour la crèche de Boulton sur Suipe.
Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales
(26 pour)

Monsieur Franck GUREGHIAN Vice - Président en charge des activités extrascolaires présente à l'assemblée un devis établi par la SOCIETE SEREC d'un montant de 3 019,42 € TTC pour l'acquisition d'un lave linge et d'un sèche linge semi - professionnel pour la crèche de Boulton sur Suipe.

Il précise que les matériels existant au sein de l'équipement de Boulton sur Suipe ne sont pas suffisants et seront donc redéployés dans les écoles maternelles de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.

Il indique que la Caisse d'Allocations Familiales participe à ce type d'investissement à hauteur de 40% du montant H.T. ce qui représente une aide de 1 009,84 €.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE de l'acquisition des dits matériels et

SOLLICITE une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de 40% sur le montant H.T. de l'acquisition ce qui représente 1 009,84 €.

N° 520
Contrat Enfance Jeunesse
Convention avec la Mutualité Sociale Agricole
(26 pour)

En complément du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole propose à la Communauté de Communes d'être aussi partenaire et donc de signer le même type de contrat pour les familles relevant de ce régime.

Ce contrat prendrait en compte 4,5% du public fréquentant nos structures.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AUTORISE le Président à signer le contrat à passer avec la Mutualité Sociale Agricole.

N° 521
Versement d'un fonds de concours à la Commune de Boulton sur Suipe
(26 pour)

Vu l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les travaux de voiries et réseaux divers réalisés par la commune de Boulton sur Suipe rue de la Filature pour un montant global de 93 166,22 € H.T. comprenant les marchés liés aux réseaux Eau Potable, assainissement et autres pour 66 064 € H.T. et à la voirie pour un montant de 24 414,82 € H.T.,

Considérant la prestation de maîtrise d'œuvre chiffrée à 2 687,40 € H.T. pour ces travaux,

Vu les aides reçues pour 18 994 € par la commune de Boulton sur Suipe,

Considérant le coût résiduel pour la commune de Boulton sur Suipe établi à 74 172,22 € H.T.,

Considérant que cette voirie dessert outre des logements du Foyer Rémois mais aussi la crèche communautaire "Les P'tits Boulots" sur une partie importante et permet la connexion de la crèche au réseau d'assainissement via la station de refoulement,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE de participer au coût de ces travaux pour un montant de 37 086 €;

La dépense est inscrite au budget 2008 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe à l'article 20414 à l'opération 10003 "construction crèche communautaire à Boulton sur Suipe".

N° 522

Compte rendu de la commission scolaire et périscolaire (26 pour)

M. Claude SCRABALAT, Vice - Président en charge de la commission scolaire et périscolaire fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 9 décembre 2008.

A cette occasion les différents directeurs des sites périscolaires ont été présentés à la commission et aux directeurs d'école.

Un point a été fait sur les effectifs scolaires pour la rentrée 2009.

Peu de changements sont à prévoir à l'heure actuelle.

Un point sur les crédits scolaires a été communiqué aux directeurs d'écoles.

Information a été donnée aux directeurs sur les montants des subventions 2008 aux coopératives scolaires.

Enfin, deux subventions exceptionnelles présentées par les écoles élémentaires de Boulton sur Suipe et de Bazancourt pour un séjour commun à Commétreuil respectivement pour 500 € et 400 € ont reçu un avis favorable de la commission.

Celle-ci propose également de valider les tarifications 2009 liées à l'accueil périscolaire.

Les participations parentales demeurent inchangées par rapport à 2008 pour l'accueil du matin et du soir.

Concernant l'activité de restauration scolaire du midi, la proposition suivante est formulée pour 2009 :

Ecole	Prestataire	Participations parentales 2008	Proposition participations parentales 2009	Evolution	Prix total du service 2008	Pourcentage familial
Aumenancourt	A.P.I.	4,70 €	4,85 €	+ 0,15 €	7,24 €	67%
Bazancourt	Collège	4,05 €	4,20 €	+ 0,15 €	7,08 €	60%
Boulton s/ Suipe	A.P.I.	4,80 €	4,95 €	+ 0,15 €	6,50 €	76%
Isles s/ Suipe	A.P.I.	4,80 €	4,95 €	+0,15 €	9,66 €	51%
Warmeriville	A.P.I.	5,05 €	5,05 €	0	6,87 €	73%

Repas adulte (tous les sites) : 4,25 €

Majoration repas enfant extérieur : + 1,74 €

La commission a émis un avis favorable sur ces tarifications.

Enfin, un tour de table est réalisé afin de connaître les besoins en matériels et travaux des différentes écoles pour 2009.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN PREND NOTE et

VALIDE les tarifications de restauration scolaire proposées qui seront intégrées dans le livret d'animation 2009 annexé à la délibération n° 517 du 15 décembre 2008.

N° 523

Fixation de la tarification des repas pour les adultes extérieurs au service fréquentant la restauration scolaire (26 pour)

Monsieur Claude SCRABALAT Vice - Président en charge des affaires périscolaires informe l'assemblée qu'il est nécessaire de définir une tarification applicable aux adultes fréquentant le service de restauration scolaire (ex. : instituteurs).

Il propose la formule suivante :

- Tarification adulte extérieur au service : 4,25 €
Ce tarif correspond au montant de l'avantage fiscal en nature "nourriture" pour 2008.
La tarification suivra l'évolution de ce montant.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de la mise en place de cette tarification aux conditions définies ci-dessus.

N° 524

Octroi de subventions exceptionnelles (25 pour – 1 contre)

Vu la demande formulée par Madame Ludivine FOURNIER Directrice et enseignante de CP de l'école élémentaire de Boulton sur Suipe afin d'obtenir une subvention exceptionnelle de 500,00 € pour aider au financement d'un séjour au domaine de Commétreuil à Pourcy du mercredi 8 avril au vendredi 10 avril 2009 pour un coût global de 2 261,50 €, en compagnie de la classe de CP de Madame GONZALES enseignante à l'école élémentaire de Bazancourt

Vu la demande formulée par Madame Karine HUDZIK, Directrice de l'école élémentaire de Bazancourt afin d'obtenir une subvention exceptionnelle de 400,00 € pour aider au financement d'un séjour au domaine de Commétreuil à Pourcy du mercredi 8 avril au vendredi 10 avril 2009 pour un coût global de 2 313,50 €, en compagnie de la classe de CP de Mademoiselle Ludivine FOURNIER enseignante à l'école élémentaire de Boulton sur Suipe,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE d'octroyer une subvention de 500,00 € à l'école élémentaire de Boulton sur Suipe ainsi qu'une subvention de 400,00 € à l'école élémentaire de Bazancourt pour ce séjour.

Les dépenses seront inscrites au budget 2008 à l'article 6574.

N° 525

Modification du tableau des effectifs communautaires (26 pour)

Compte tenu de l'arrivée à échéance de 2 emplois de droit privé "Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi", il est proposé de pérenniser les postes occupés par des contractuels.

A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2009

1. Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour 23,55/35^e + Heures complémentaires.

A COMPTER DU 5 FEVRIER 2009

2. Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour 30/35^e + heures complémentaires + heures supplémentaires.

A COMPTER DU 1 JANVIER 2009

Compte tenu de l'accord de l' ANPE pour prolonger de 10 mois à compter du 1er janvier 2009 le contrat CAE d'un agent d'entretien travaillant à la crèche de BOULT/SUIPPE pour une quotité de 20/35^{ème} + heures complémentaires.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs communautaires comme suit :

1. Création au 1^{er} janvier 2009 d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour 23,55/35^e + heures complémentaires.
2. Création au 5 février 2009 d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour 30/35^e + heures complémentaires + heures supplémentaires.

Prolongation à compter du 1er janvier 2009 pour 10 mois du contrat CAE d'un agent d'entretien à la crèche de BOULT/SUIPPE pour 20/35^{ème} + heures complémentaires.

N° 526
Création d'un poste de directeur adjoint au service Jeunesse Enfance Education
(26 pour)

Considérant les besoins actuels du service Jeunesse Enfance Education,

Monsieur le Président propose la création d'un poste de directeur adjoint contractuel occasionnel à temps complet à compter du 20 décembre 2008 pour une période de trois mois renouvelables une fois pour palier aux besoins.

La rémunération est assise sur l'indice brut 398 majoré 362 de la Fonction Publique Territoriale.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE de la création du dit emploi de directeur adjoint occasionnel à temps complet au service Jeunesse Enfance Education à compter du 20 décembre 2008 pour une durée maximale de six mois.

N° 527
Accès au Très Haut Débit
(26 pour)

Monsieur le Président précise qu'il est sollicité par les représentants des entreprises et Centre de Recherche du pôle Bazancourt - Pomacle pour que le TRES HAUT DEBIT INTERNET puisse parvenir dans leurs établissements industriels.

Il sollicite donc des opérateurs responsables des lignes (France Télécom/Orange, Bouygues Télécom, S.F.R, etc...) la prise en compte de cette demande.

Il rappelle que les entreprises de Bazancourt représentent 1200 salariés et que le développement économique lié au pôle de compétitivité mondial agro - ressources nécessite une réponse technique appropriée des opérateurs téléphoniques à la hauteur des enjeux.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE cette démarche,

SOLLICITE les opérateurs téléphoniques pour qu'ils puissent rapidement remédier à cette problématique d'accessibilité au Très Haut Débit Internet.

N° 528
Motion pour une mise en œuvre rapide du contournement de Bazancourt et de Boulton sur Suipe
par une voie départementale en prolongation de la RD 20a
(26 pour)

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Général s'est engagé depuis plusieurs années à mettre en œuvre une voirie départementale de contournement des communes de Bazancourt, de Boulton sur Suipe et de Pomacle afin d'alléger le trafic poids lourds transitant déjà par ces communes à l'occasion des campagnes betteravières, de luzerne et de la moisson pour converger vers le pôle industriel.

La direction du Patrimoine et Infrastructures du Conseil Général avait travaillé sur ce dossier et arrêté un fuseau que pouvait emprunter cette contournante.

Depuis, le projet CRISTANOL consistant en l'implantation d'une très grande distillerie à Bazancourt s'est réalisé et provoque donc inmanquablement une augmentation du trafic poids lourds.

La fermeture de la sucrerie de Guignicourt (Aisne) qui génère dès à présent des flux routiers beaucoup plus importants sur le secteur Ouest des Communautés de Communes de la Vallée de la Suipe et de la Plaine de Bourgogne, et les autres projets industriels à venir contribuent à aggraver la situation.

L'augmentation de la durée de la campagne du fait des transports journaliers traités par la sucrerie de Bazancourt (21500 Tonnes/ jour), le retour de certains co-produits vers le secteur de Guignicourt, engendre une pression beaucoup plus forte sur ce secteur Ouest.

Considérant que le Conseil Général prône le développement économique de ce secteur dédié en particulier au pôle de compétitivité et à l'agro - industrie,

Considérant la délibération n° 232 du 19 décembre 2005 faisant déjà apparaître cette demande de prolongation de la RD 20a,

Considérant qu'il convient de soulager les populations de plus en plus exposées aux nuisances liées au bruit des véhicules et aux problèmes de sécurité dus à l'intensification progressive du trafic,

Considérant que l'intensification du trafic génère des coûts supplémentaires pour les communes traversées liés à l'entretien, à la sécurisation des axes, à la création de modes doux (passages piétons, pistes cyclables, etc...)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DEMANDE au Conseil Général de se positionner clairement sur ce dossier en répondant aux sollicitations des élus et de la population par l'affichage d'un budget et d'un planning des opérations.

ATTEND dans le respect des engagements pris précédemment que les travaux puissent être réalisés rapidement notamment pour le tronçon de prolongement de la RD 20a reliant la RD31 (ARD) à la RD74 (Croix Godinot / Route de Boulton sur Suipe à Fresne les Reims) puis dans un deuxième temps de la Croix Godinot (RD74) vers l'Ouest mais également vers l'Est de la Communauté de Communes.

ET SOLLICITE de l'Etat son appui pour faire avancer ce dossier conformément aux engagements donnés aux maires de notre secteur de réaliser des équipements structurants en adéquation avec l'évolution industrielle du secteur concerné dans le cadre de la mise en place du pôle de compétitivité mondial Industries et Agro Ressources.

N° 529

Compte rendu des débats de l'Association « Avenir du site de la BA 112 » et cotisation 2008 (26 pour)

Monsieur le Président fait le point sur les travaux de l'Association "Avenir du site de la BA 112" et les pistes avancées par les différentes collectivités à savoir :

Par la Communauté de Communes de la Colline (Loivre)

- ❖ Pôle d'activités environnementales avec énergie éolienne,
- ❖ Accueil de l'hippodrome dont le déplacement est envisagé,

Par la Communauté de Communes des 2 Côteaux (Courcy)

- ❖ Liaison transversale A34 /A26 à étudier,
- ❖ Maintenir et développer le poste METEO France,
- ❖ Equilibre à trouver entre aménagement économique et zone de loisirs,
- ❖ Extension possible de l'habitat sur Bétheny,
- ❖ Pas de souhait de voir développer une solution aéroportuaire sur le site,
- ❖ Conserver une mémoire militaire et historique su le site,
- ❖ Réutiliser les hangars à grand gabarit pour la maintenance des bus et du tramway de la Communauté d'Agglomération de Reims,
- ❖ Voir pour connecter avec le monde rural les lignes SNCF et du tramway,
- ❖ Accueil d'administrations, d'un centre pénitentiaire ou d'une grande école,
- ❖ Développer une pépinière d'entreprises,

Par la Communauté de Communes du Massif (Merfy)

- ❖ Créer un centre écolopôle comprenant un site universitaire lié au développement durable,
- ❖ Développer la recherche agricole,
- ❖ Développer une zone de commerces liés à l'environnement,
- ❖ Créer des jardins en culture bio,
- ❖ Développer des liaisons douces notamment le long du canal,
- ❖ Etendre la ligne tramway et l'associer à une connexion ferroviaire,
- ❖ Développer les logements "H.Q.E." et un complexe hôtelier,
- ❖ Créer des espaces ludiques et de loisirs ainsi que des espaces verts.

Par la Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne

- ❖ Maintien ou non d'un aéroport civil,
- ❖ Création de zones d'activités commerciales, industrielles et artisanales,
- ❖ Création de zones réservées aux équipements publics,

Il rappelle que l'objectif premier de l'association est d'obtenir le report de la fermeture de la BA 112 en 2014.

Il convient d'autre part de délibérer sur le versement d'une cotisation de 100 € au titre de 2008 à l'association.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations, et

DECIDE de verser une somme de 100 € à l'association "Avenir du site de la BA 112" au titre de 2008.

La dépense est inscrite à l'article 6281 du budget 2008.

N° 530
PAIO de Bazancourt

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une injonction de l'Etat nous impose de transformer notre structure PAIO actuellement portée par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, en association.

L'association devant être créée fin 2008 début 2009 les actions menées aujourd'hui en direct par la structure CCVS "PAIO" seront réalisées à court terme par l'association.
C'est un dossier complexe où les intervenants sont multiples.

La PAIO de Bazancourt intervient sur le territoire des cantons de Bourgogne (24 communes) et de Beine Nauroy (17 communes).

A ce jour, seule la CCVS contribue au financement de cette structure pour environ 36 000 € auxquels il convient d'ajouter 14 000 € de valorisation de charges.

Les autres financements sont essentiellement assurés par l'Etat et le Conseil Régional.

La création de l'association pose la question du financement de cet organisme par les 41 communes du bassin d'intervention.

D'autre part, la création d'une association entraîne une augmentation du budget du fait de l'application à l'association de la convention collective des Missions Locales et des charges salariales et patronales plus élevées dans le privé que dans le public.

L'Etat nous pousse à régulariser la situation dans les meilleurs délais en augmentant sa participation au titre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs de 12 000 € pour aider au basculement associatif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations

SOUHAITE une contribution aux nouvelles charges de la PAIO par l'ensemble des collectivités du périmètre de la PAIO

et **DEMANDE** que la participation de l'Etat d'un montant de 12 000 € pour 2008 soit pérenne.

N° 531

Forum « Métiers de l'Agro – Industrie » des 6 et 7 février 2009

Monsieur le Président informe l'assemblée de l'avancement du dossier concernant le Forum "Métiers de l'Agro - Industrie" qui se déroulera les 6 et 7 février 2009 au gymnase de Bazancourt.

Les réponses des établissements scolaires sont en phase finale de retour avec une date butoir fixée au 16 décembre 2008.

Ce sont environ 600 à 700 lycéens et collégiens (3^{ème}) qui seront accueillis venant des départements de l'Aube, des Ardennes, de l'Aisne et de la Marne.

Le logo du Forum est présenté au Conseil Communautaire.

L'organisation des transports sera définie en fonction de la provenance des élèves.

Le Forum est également ouvert au public PAIO, ANPE et à la population notamment le samedi 7 février 2009. Le budget s'établit à environ 40 000 €.

Plusieurs financeurs sont aujourd'hui identifiés.

Il reste maintenant à régler les moyens techniques pour la parfaite organisation de la manifestation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations.

N° 532
Délégations exercées par le bureau communautaire

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Bureau communautaire au titre de la délibération n° 464 du 17 avril 2008 à savoir :

- ❖ Délibération n° B23 en date du 13 octobre 2008

Afin d'ajuster le budget 2008,

Il est décidé de procéder aux virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT

Op.000 Financières

RECETTES

Article 10222	FCTVA	+ 42 269
Article 165	Dépôt et cautionnement	+ 120
TOTAL		+ 42 389

DEPENSES

Article 165	Dépôt et cautionnement	+ 120
TOTAL		+ 120

Op.10003 Accueil jeune enfance du secteur Ouest

DEPENSES

Article 2183	Matériel de bureau	+ 2 000
Article 2184	Mobiliers	- 8 000
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	+ 6 000
Article 2313	Immobilisations en cours	+ 42 269
TOTAL		+ 42 269

Op. 10005 Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est

DEPENSES

Article 2031	Frais d'études	- 8 000
Article 2033	Frais d'insertion	+ 8 000
TOTAL		0

Op. 10006 Travaux d'entretien de la rivière Suipe

DEPENSES

Article 2031	Frais d'études	- 1 400
Article 2033	Frais d'insertion	+ 1 400
TOTAL		0

Op.10007 Réhabilitation des écoles de Boulton sur Suipe et maternelle de Bazancourt

DEPENSES

Article 2031	Frais d'études	- 300
Article 2033	Frais d'insertion	+ 300
TOTAL		0

Op.999 opérations non individualisées**DEPENSES**

Article 2031	Frais d'études	- 600
Article 2033	Frais d'insertion	+ 600
Article 2158	Autres installations	+ 12 000
Article 2182	Matériels de transport	- 4 500
Article 2183	Matériel de bureau	- 7 500
Article 2184	Mobiliers	- 3 000
Article 2188	Autres immobilisations	+ 3 000
TOTAL		<u>0</u>

FONCTIONNEMENT**RECETTES****Chapitre 013 Atténuation de charges**

Article 6419	Remboursement sur rémunération	+ 10
TOTAL		+ 10

Chapitre 70 Ventes de produits

Article 7066	Redevances et droits des services à caractère social	+ 500
Article 7067	Redevances et droits des services à caractère social et périscolaire	+ 39 500
TOTAL		+ 40 000

Chapitre 73 Impôts et taxes

Article 7311	Contributions directes	+ 36
Article 7331	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	+ 21 763
TOTAL		+ 21 799

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations

Article 7478	Subventions et participations Autres organismes (CAF)	+ 14 211
Article 74832	Attribution F.D.T.P.	+ 19 508
Article 74836	Dotation de Développement Rural	- 40 085
TOTAL		- 6 366

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Article 758	Produits divers de gestion courante	+ 3 200
TOTAL		+ 3 200

Chapitre 77 Produits exceptionnels

Article 773	Mandats annulés	+ 276
Article 7788	Autres produits exceptionnels	+ 44
TOTAL		+ 320

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT**+ 58 963**

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère général

Article 6042	Achats de prestations de service	+ 23 230
Article 60612	Energie Electricité	+ 10 000
Article 60613	Chauffage urbain	+ 2 000
Article 60623	Alimentation	+ 2 000
Article 60631	Produits d'entretien	+ 2 000
Article 60632	Fournitures de petits équipements	- 2 000
Article 61522	Entretien des bâtiments	+ 10 000
Article 61523	Entretien voies et réseaux	+ 2 000
Article 6156	Maintenance	+ 2 000
Article 616	Assurances	+ 1 000
Article 6184	Versements à des organismes de Formation	- 3 000
Article 6238	Divers	+ 500
Article 6261	Frais d'affranchissement	+ 1 000
Article 63512	Taxes foncières	+ 633
Article 6358	Autres droits	+ 600
TOTAL		+ 51 963

Chapitre 012 Charges de personnel

Article 6218	Autres personnels extérieurs	+ 1 000
Article 6332	FNAL	+ 600
Article 6336	Cotisations CNFPT/CDG	+ 4 400
Article 64111	Personnels titulaires	+ 18 000
Article 64131	Personnels non titulaires	+ 36 000
Article 64168	Autres personnels d'insertion	+ 6 000
Article 6451	Cotisations URSSAF	+ 21 500
Article 6453	Cotisations caisses de retraite	+ 8 500
Article 6454	Cotisations ASSEDIC	+ 2 000
TOTAL		+ 98 000

Chapitre 022 Dépenses Imprévues

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Article 6531	Indemnités des élus	+ 8 000
Article 6532	Frais de mission des élus	- 500
Article 6533	Cotisations de retraite des élus	+ 250
Article 6535	Formation des élus	- 750
TOTAL		+ 7 000

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Article 678	Autres charges exceptionnelles	+ 500
TOTAL		+ 500

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT + 58 963

N° 533

Délégations exercées par le Président

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Président au titre de la délibération n° 465 du 17 avril 2008.

- ✓ Une convention a été passée en date du 23 septembre 2008 avec l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) dont la délégation régionale est à Reims 21 rue Dieu Lumière représentée par M. Jean Claude PHILBERT et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par M. Yannick KERHARO, Président, pour assurer la formation BAFA de Melle Sandra LATOUR pour une durée de 8 jours pour 64 heures de formation qui se déroulera du 25 octobre au 1^{er} novembre 2008 à Reims et sera déclarée à la Direction de la Jeunesse et des Sports.
Pendant toute la durée du stage, la stagiaire est placée sous la responsabilité du Directeur de session qui déterminera les modalités d'organisation et le déroulement de la formation.
La Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe prend en charge la somme 445,00 € pour Melle Sandra LATOUR et s'engage à régler le relevé des frais à réception.
(arrêté n° 2008/76 du 14 octobre 2008)
- ✓ Une convention a été passée en date du 16 octobre 2008 avec les FRANCAS de Lorraine et de Champagne-Ardenne, 19 et 23 rue Alphonse Daudet à Reims représentée par Mme Sylvie TOUCHARD déléguée et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président, pour assurer la formation de base pour animateurs de M. Jérémy KREIN qui se déroulera du dimanche 26 octobre 2008 au dimanche 2 novembre 2008 à la Maison de Quartier Les Sources Espace La Neuville 45 rue Jean Jaurès à Reims.
La Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe s'engage à régler sur présentation d'une facture le coût de base pour animateurs qui est de 444,00 € et dont le montant pris en charge par la structure est de 187,00 €.
(arrêté n° 2008/81 du 31 octobre 2008).
- ✓ Une convention a été passée en date du 23 octobre 2008 entre l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes "AFPA" 13 place du Général de Gaulle à Montreuil représentée par Mme Fabienne LEBLANC Directrice du Centre AFPA de Rethel agissant par délégation du Directeur Général d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représenté par M. Yannick KERHARO, Président, d'autre part et Melle Justine CAMUS qui effectuera un stage au Centre de Loisirs de Bazancourt pour la période du 27 octobre au 5 novembre 2008.
(arrêté n° 2008/82 du 4 novembre 2008)
- ✓ Une convention a été passée en date du 14 novembre 2008 entre M. Jean-Pierre CHEMLA 51 rue du Mont Saint Pierre à Tinquieux et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin pour animer une session de deux jours d'animation à Hermonville les 27 et 28 novembre 2008 ouverte à un groupe de 1 à 5 personnes recrutées par la PAIO.
Le coût forfaitaire de cette formation sera de 900 €.
(arrêté n° 2008/83 du 18 novembre 2008)
- ✓ L'avenant n° 1 à la convention signée le 22 janvier 2005 a été établi en date du 21 novembre 2008 entre la SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL "SAFER" 2 rue Léon Patoux à Reims représentée par M. Alain LE PARC Directeur Général Délégué d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée à M. Yannick KERHARO Président d'autre part, afin de compléter les modalités techniques d'intervention de la SAFER Champagne-Ardenne en précisant les conditions de la levée d'option.
(arrêté n° 2008/84 du 28 novembre 2008)

- ✓ Une convention a été passée en date du 19 novembre 2008 entre le Syndicat Intercommunal Scolaire de Bazancourt et de Witry les Reims sis à Bazancourt représenté par son Président M. Patrice MOUSEL d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président M. Yannick KERHARO pour la mise à disposition de personnel.
(arrêté n° 2008/87 du 2 décembre 2008)
- ✓ Une convention a été passée en date du 1^{er} octobre 2008 entre l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes "AFPA" rue du Général Micheler à Reims représentée par sa Directrice Mme Fabienne LEBLANC d'une part et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt d'autre part concernant la mise à disposition d'une salle de formation avec accès à un téléphone et à une photocopieuse.
La sujétion pour l'usage de ces éléments est fixée à la somme de 400 € par trimestre ou 150 € par mois soit pour la période du 1^{er} octobre 2008 au 31 juillet 2009 à la somme de 1 350 €.
(arrêté n° 2008/88 du 1^{er} décembre 2008).
- ✓ Une convention a été passée en date du 20 novembre 2008 entre l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes "AFPA" à Rethel (Ardennes) représentée par sa Directrice Mme Fabienne LEBLANC d'une part, M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt et Mademoiselle Justine CAMUS d'autre part qui effectuera un stage à la crèche multi - accueil "Les P'tits Boult's" à Boult sur Suipe pour la période du 1^{er} décembre au 19 décembre 2008.
(arrêté n° 2008/89 du 8 décembre 2008).

N° 534

Calendrier des prochaines réunions

Monsieur le Président informe l'assemblée des prochaines réunions programmées à savoir :

- ✓ Réunion d'information le mardi 20 janvier 2009 à 20h30 animée par l'Agence d'Urbanisme de Reims sur le Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T) à destination des 7 conseils municipaux de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe
- ✓ Réunion d'information le lundi 26 janvier 2009 à 20h30 animée par le Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (S.A.G.E.) à destination des 7 conseils municipaux de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.
- ✓ Prochains conseils communautaires
 - Lundi 9 février 2009
 - Lundi 30 mars 2009
 - Lundi 25 mai 2009
 - Lundi 6 juillet 2009

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50 le lundi 15 décembre 2008.